Image not found or type unknown

licenciement car pas de reclassement de poste

Par **delphine lefebvre**, le **06/12/2009** à **10:52**

bonjour,
Après avoir été 1 an en arrêt maladie et un an en non disponibilité dans l'entreprise et deux refus du dossier d'invalidité ma mère dois reprendre son poste mais elle est inapte a son poste ATSEM dans les écoles (fonctionnaire)et il n'y a pas de reclassement de poste donc ils vont la licencier !!mais étant fonctionnaire on lui a dit qu'elle ne percevrais pas d'indemnité après son licenciement pendant trois ans !!Est ce normale ??? Je voulais savoir qu'elle droit et qu'elle indemnité pourrait elle percevoir

Merci mes salutations

Par **loe**, le **07/12/2009** à **13:58**

Bonjour,

Je pense qu'on vous a mal renseigné.

Contactez l'assistant(e) social(e) de la collectivité où votre mère travaillait.

On vous donnera toutes les précisions souhaitées, et on pourra l'aider.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés